



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Accidents

Question écrite n° 10159

#### Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, quelle politique d'ensemble il compte presenter devant le Parlement pour reduire les causes d'accidents provoques par l'etat des routes. Au-dela du traitement de 285 points noirs qui restent encore a resorber, il existe un probleme d'infrastructure qu'il convient de ne pas sous-estimer.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a decide d'accelerer la mise en oeuvre du programme de resorption des points noirs en doublant les credits consacres aux aménagements de securite sur les routes nationales. Ces credits permettront de financer en 1989 la suppression de 87 points noirs, au lieu de 48 en 1988. De plus, a partir de 1989 ce programme comprendra non seulement le traitement de zones localisees d'accumulation d'accidents, - « les points noirs » -, mais egalement l'amelioration de sections de routes plus importantes, ou la densite d'accidents est nettement superieure a la moyenne. Defini dans le cadre de « Plans de securite d'itineraires », l'ensemble des travaux entrepris sur une route, tels que rectification des virages, revetement des chaussees, renouvellement de la signalisation horizontale et verticale, suppression d'obstacles lateraux, devra concourir a la securite. L'objectif est d'ameliorer la visibilite de la route et la perception qu'en a l'usager et de reduire ainsi les risques d'accidents et la difficulte de la conduite.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andr•](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10159

**Rubrique :** Circulation routiere

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 1989, page 935